

AB DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 allée des frênes - Les parcs de Mauper 38240 MEYLAN
RCS GRENOBLE – 989 005 483

(ci-après « la Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE VINGT ET UN NOVEMBRE,
A 8H00,

Monsieur Baptiste ANQUETIL, agissant en qualité de Gérant de la Société, a pris les décisions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social de la Société :

1. Transfert du siège social de la Société

Conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la Société, le Gérant de la Société décide de transférer le siège social de la Société, actuellement fixé au 7 allée des frênes - Les parcs de Mauper 38240 MEYLAN, à l'adresse suivante : **2 Chemin Freyne 38700 CORENC**

Ce transfert est à effet immédiat. L'article 4 des statuts de la Société sera modifié en conséquence.

2. Modification des statuts

Compte tenu de la décision précédente, le gérant décide de modifier les statuts de la manière suivante :

« **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé : 2 Chemin Freyne 38700 CORENC. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Gérant donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant.

Monsieur Baptiste ANQUETIL

ANQUETIL

ANQUETIL (21 nov. 2025 09:22:54 GMT+1)